



Délibération No.02-2022

Débat d'orientation Budgétaire pour l'exercice 2022

Conseil d'administration de la Cité Internationale de la bande dessinée et de l'image du 18 janvier 2022 par visio-conférence

étaient présents

au titre de l'État

- . M. Gaëtan le Dorze, chef du service de la coordination de la politique publique et de l'appui territorial, représentant Mme Magali Debatte, préfète de la Charente
- . M. Eric Lebas, directeur régional adjoint délégué Nouvelle-Aquitaine, chargé de la création et des industries culturelles Nouvelle-Aquitaine, représentant Mme Maylis Descazeaux, DRAC Nouvelle-Aquitaine

au titre du Département de la Charente

- . M. Patrick Mardikian, vice-président
- . M. Jean-François Dauré, vice-président
- . Mme Stéphanie Garcia, conseillère

au titre de la Ville d'Angoulême

- . M. Gérard Desaphy, conseiller

Personnalité Qualifiée

- . M Olivier Balez

Représentant du personnel

- . M. Jean-Philippe Martin

Avaient donné pouvoir

- . Mme Hélène Gingast, conseillère départementale avait donné pouvoir à M. Patrick Mardikian
- . Mme Cerise Jouinot. Représentante du personnel avait donné pouvoir à M. Jean Philippe Martin

Étaient excusés

- . M. Gérard Lefèvre, maire-adjoint de la ville d'Angoulême
- . Mme Martine Pinville, conseillère régionale Nouvelle Aquitaine
- . Mme Anne Sophie de Gasquet, Personnalité qualifiée

Ont également participé à ce conseil

- . Mme Caroline Papin, conseillère patrimoine, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M. Vincent Calvet, conseiller livre, DRAC Nouvelle Aquitaine
- . M Cyrille Suire, Responsable administration gestion, Ville d'Angoulême
- . M. Frédéric Vilcocq, Conseiller culture, cabinet du Président, Région Nouvelle Aquitaine
- . M. Arnaud Latour, directeur Général Adjoint - Proximité, Grand Angoulême
- . M. Jean-Pierre Pagola, Pairie départementale de la Charente

Cité de la BD

- M. Pierre Lungheretti, directeur général
- Mme Elie E Silva, directrice générale adjointe
- M. Jean-Guilhem Maillard, directeur administratif et financier
- Mme Laure Ferru, secrétaire de séance

présents : 8

pouvoir : 2

votants : 10 (sur 13 membres)

Débat d'orientation budgétaire

Exercice 2022

UN BUDGET 2022 ORIENTE VERS LA REPRISE DES ACTIVITÉS ET LA POURSUITE D'UNE STRATEGIE DE DEVELOPPEMENT ET DE RAYONNEMENT

Le budget 2022 s'inscrit dans la logique du budget primitif de l'année précédente avec une trajectoire budgétaire assainie qui reflète la dynamique reconnue de l'institution, son attractivité et son rayonnement renforcés.

L'année 2021 a été marquée par la reprise de l'ensemble des activités de l'établissement, après une fermeture administrative de plusieurs mois en début d'exercice, faisant suite à l'application des décisions gouvernementales dans un contexte sanitaire, économique et social de crise qui ont eu un impact significatif sur le fonctionnement courant.

Compte tenu de la dynamique globale de l'établissement, de l'évolution favorable de son image, de son attractivité, du contexte de BD20-21 et de la labellisation d'Angoulême Ville Créative UNESCO, l'impact de la crise sanitaire a pu être limitée, avec une fréquentation qui s'est maintenue tout au long de l'année pour le musée : soit +17% par rapport à 2020 et en forte hausse sur les mois d'été et des chiffres d'affaires moins défavorables que prévu notamment pour le musée (+45 % par rapport à 2020 et +20% par rapport à 2019) et à la librairie (+6% par rapport à 2020). Des secteurs, tels que le cinéma et l'activité congrès restent toutefois encore fortement impactés par le contexte actuel.

Dans ces conditions particulières et en l'absence de festival de la BD en 2021, il a été possible d'atteindre les objectifs fixés au niveau des recettes mais rappelons toutefois que ces objectifs avaient été minorés en budget primitif eu égard à la situation sanitaire.

Malgré cette crise exceptionnelle, la programmation culturelle s'est déroulée comme prévu en 2021 avec le prolongement de certaines expositions et la présentation de nouvelles expositions d'envergure telles que « Picasso et la bande dessinée » et « Kubuni, les bandes dessinées d'Afrique.s », mais aussi la reprise de plusieurs opérations suspendues sur l'année 2020, telles que les Rencontres internationales de la bande dessinée, la manifestation *Bulles en Fureur*, des rencontres d'auteurs programmées à la New Factory et des événements ponctuels organisés notamment par le Musée.

Les expositions « Baudouin, dessiner la vie » et « La page manquante » de Wajdi Mouawad sont encore présentées au public en 2022 et de nouvelles expositions sont d'ores et déjà au programme de l'année : à la fois au Vaisseau Moebius et au musée avec notamment la grande exposition « De Popeye à Persépolis » qui explore les relations entre la BD et le film d'animation.

L'année 2022 sera une nouvelle fois une année de fonctionnement particulière marquée par de nombreuses incertitudes, tant sur le plan économique que culturel avec une phase de transition dans l'attente de la stabilisation de la crise sanitaire actuelle. Le renouvellement de la Direction générale qui s'opérera en début d'exercice marquera également une nouvelle étape dans le développement de l'établissement et ses orientations budgétaires et stratégiques.

Il s'agira de consolider les actions culturelles engagées auprès des publics et notamment ceux éloignés de la culture tout en poursuivant le rayonnement de la Cité au plan national et international avec des opérations phares telle que « Toute La France Dessine » qui s'est déroulée au cours des années 2020 et 2021.

Le financement des opérations dites culturelles pourra s'effectuer au travers du résultat excédentaire dégagé en clôture des précédents exercices, par l'accompagnement financier de la Fondation Cité du 9^e Art, par la recherche et le développement des recettes propres mais également au travers du soutien accru des membres financeurs y compris pour le fonctionnement courant de la structure sur des points spécifiques : évolution de la sécurité du musée, pérennisation de certains emplois précaires, diversification des actions et des partenariats culturels...

La consolidation de la bonne situation financière de l'institution, avec la reconstitution d'un premier fonds de roulement dès l'année 2020, restera en 2022 un objectif prioritaire avec la prise en compte des incertitudes

indiquées précédemment. Cette consolidation passera par la maîtrise des dépenses de fonctionnement courant qui restent soumises à des évolutions structurelles : évolution de la masse salariale, coûts de maintenance et d'entretien des bâtiments, hausse du prix des matières premières et des fluides ainsi que par le développement des recettes propres de la Cité.

Enfin, les actions engagées dans le cadre du plan pluriannuel d'investissement ces dernières années, pour la réhabilitation complète et la modernisation des équipements et des bâtiments de l'établissement, se poursuivra en 2022 avec l'appui des différents membres financeurs.

Dans ce contexte et en prévision d'un fonctionnement normal retrouvé pour la Cité il est proposé de construire le budget prospectif de l'année 2022 sur la base des chiffres réalisés en 2019. En effet, il s'agit d'une année de « référence » dans le cadre du fonctionnement habituel de la structure et d'une année charnière qui a permis d'amplifier la dynamique de développement et de stabilisation financière.

Le budget 2022

I - Section de fonctionnement

	réalisé 2016	réalisé 2017	réalisé 2018	réalisé 2019	réalisé 2020	Budget primitif 2021	Budget prospectif 2022
charges à caractère général	2 126 418	2 355 274	2 542 075	2 412 484	2 305 936	2 889 900	2 500 000
<i>dont charges locatives bâtiments</i>	363 811	364 415	368 249	374 675	378 225	382 100	382 100
charges de personnel et frais assimilés	2 679 932	2 568 831	2 587 164	2 229 778	1 982 932	2 568 750	2 350 000
Dépenses imprévues, fonds réserve						210 000	0
autres charges de fonctionnement	311 081	338 959	307 644	355 587	595 532	334 200	234 500
amortissements	163 018	178 881	199 971	245 566	280 119	300 000	350 000
DEPENSES BUDGET GENERAL	5 280 449	5 441 945	5 636 854	5 243 415	5 164 519	6 302 850	5 434 500
recettes propres	1 203 514	1 357 598	1 298 073	1 369 310	1 162 276	1 316 100	1 400 000
subventions fléchées	528 793	696 981	996 355	638 670	1 283 866	882 300	750 000
<i>dont subventions fléchées bâtiments</i>	363 811	364 415	368 249	374 675	378 225	382 100	382 100
autres recettes de fonctionnement	499 403	372 468	326 151	293 367	341 275	127 253	126 237
amortissement subventⁿ d'investissement	87 711	87 482	98 403	106 568	154 605	170 000	190 000
participations collectivités membres	2 890 657	2 835 421	2 968 263	2 968 263	2 968 263	2 968 263	2 968 263
<i>Etat</i>	806 623	751 387	784 229	784 229	784 229	784 229	784 229
<i>Région Nouvelle Aquitaine</i>	283 542	283 542	383 542	383 542	383 542	383 542	383 542
<i>Conseil Départemental de la Charente</i>	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814	1 105 814
<i>Ville d'Angoulême</i>	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678	694 678
RECETTES BUDGET GENERAL	5 210 078	5 349 950	5 687 245	5 376 178	5 910 284	5 463 916	5 434 500
Excédent/Déficit fonctionnement	-70 371	-91 995	50 390	132 764	745 765	-838 934	0
Excédent/Déficit reporté	72 380	2 009	-89 986	-39 595	93 169	838 934	0
Résultat cumulé	2 009	-89 986	-39 595	93 169	838 934	0	

Ce tableau présente les exercices budgétaires réalisés de la Cité depuis 2016, le budget primitif voté en 2021 ainsi qu'un budget prospectif pour l'année 2022. Les orientations développées dans le présent rapport résultent d'une analyse comparative entre les prospectives 2022, le budget primitif 2021 et le budget réalisé en 2019. En effet, la clôture des comptes 2021 est en cours et certains chiffres ne sont pas encore consolidés.

Contrairement au précédent exercice, il est à noter que le budget 2022 ne fera pas l'objet de reports de dépenses liées à 2021 puisque ces dernières ont pu être engagées normalement au cours de l'année (expositions, rencontres, opération TLFD et autres projets culturels).

Les dépenses : un ajustement des crédits en vue d'une reprise normale de l'activité

Les charges à caractère général,

Elles restent d'un niveau soutenu compte tenu des frais de maintenance/entretien toujours existants pour les bâtiments et suite notamment aux investissements/travaux de rénovation engagés ces dernières années.

Il s'agit notamment de certaines dépenses liées à la sécurité du musée avec l'installation de nouveaux équipements qui a eu lieu au cours du premiers semestre 2021 (systèmes d'alarme, vidéosurveillance, renforts accès) ou de nouveaux matériels installés lors de la première phase de réhabilitation des espaces de la New Factory (grilles techniques, systèmes d'éclairage).

La hausse du coût des fluides (estimation entre 15% et 35%) est également un point important à prendre en considération et justifie le maintien des charges à caractère général à un niveau supérieur à celui de l'année 2019.

La hausse des dépenses de gardiennage pour le musée n'est quant à elle pas intégrée à ce stade dans les orientations budgétaires 2022. Les demandes de rebasage notamment auprès de l'Etat pour des financements fléchés sont toujours en cours d'instruction.

Enfin, les dépenses d'expositions programmées en 2022 ainsi que les opérations culturelles récurrentes telles que les actions Bulles en fureur, les Rencontres internationales de la BD, les résidences d'auteurs étrangers, les interventions et événements New Factory, les cours BD,... sont également intégrées dans ce chapitre.

Une partie de ces dépenses étant autofinancée (excédent antérieur reporté, recettes propres) et l'autre partie faisant l'objet de financements fléchés (subventions, mécénats, soutien fondation).

Les dépenses pour les opérations dans le cadre de « 20-21 Année de la BD » ainsi que pour l'opération « Toute La France Dessine » ne font plus l'objet, à ce stade, d'inscription de crédits dans les orientations budgétaires 2022.

Les charges de personnel,

Elles sont prévues pour un montant supérieur à celui réalisé pour l'année 2020 en raison notamment de l'arrêt de l'exonération de certaines charges sociales dans le cadre de la mise en place de l'activité partielle qui n'aura à priori plus raison d'être en 2022.

L'application d'un nouvel avenant à la convention collective à laquelle est rattaché l'établissement, quelques évolutions de postes et des revalorisations salariales ainsi que des mouvements de personnel (départs en retraite) auront une incidence sur la réalisation des dépenses et nécessiteront la constitution de provisions et l'inscription de crédits supplémentaires en budget primitif.

Notons également le maintien prévisionnel des effectifs au niveau des contrats aidés et temporaires avec la poursuite et la concrétisation de certaines actions engagées tels que le renfort sur la coordination de la communication et les expositions ainsi qu'au niveau de la bibliothèque pour le traitement des collections.

Enfin, les vacances de postes au niveau de la Direction générale sur le début d'exercice devraient permettre de contenir l'évolution à la hausse des charges de personnel.

Les autres charges de fonctionnement,

Ces charges qui comprennent essentiellement la rémunération d'auteurs et d'intervenants extérieurs (résidences d'auteurs, rencontres de la New Factory, revue 9^oart,...) sont positionnées à un niveau plus bas qu'en 2021 et 2020 avec l'arrêt des actions engagées dans le cadre de l'opération « Toute la France Dessine ».

Les autres charges de fonctionnement comprennent également les dépenses d'acquisitions d'œuvres et d'originaux qui restent fixées au niveau de l'année 2021, sans gel de crédits.

Les amortissements,

L'augmentation des dotations aux amortissements est programmée à la hausse en 2022 au regard des nombreuses opérations d'investissements engagées et à venir conformément à la programmation pluriannuelle des investissements et en fonction de l'accompagnement financiers des tutelles sur ce projet : travaux divers, réhabilitation des espaces, mises aux normes, renouvellement des équipements et des mobiliers, MAJ du matériel informatique et audiovisuel,...

Les recettes : une dynamique de développement pour renforcer la dynamique du projet d'établissement

Les recettes propres,

Les objectifs de recettes propres qui avaient été fixés pour 2021 ont été atteints et ce malgré la crise sanitaire et la fermeture de certains secteurs d'activités de l'établissement pendant plusieurs mois.

Toutefois les résultats sont hétérogènes et certaines activités comme le cinéma ou l'activité congrès restent impactés par la crise et connaissent une reprise assez lente de leurs chiffres d'affaires.

Globalement, la tendance enregistrée en fin d'année 2021 laisse entrevoir de bonnes perspectives pour l'année 2022 et la possibilité d'atteindre des objectifs supérieurs à ceux réalisés en 2019, année de référence.

Ainsi une hausse prudente des produits de l'ordre de 2% à 3% par rapport à l'année 2019 est inscrite dans ces orientations budgétaires sous réserve de l'absence de nouvelles contraintes sanitaires et de la tenue du Festival international de la bande dessinée dans des conditions optimales.

Les subventions fléchées et le mécénat/partenariat,

La baisse des subventions fléchées à projets s'explique notamment par l'arrêt du financement de l'opération « Toute la France Dessine » sur 2022.

Le soutien de la fondation Cité du 9^oart sur des projets identifiés interviendra en cours d'exercice 2022 ainsi que l'obtention de nouvelles subventions fléchées et de partenariats extérieurs sur des opérations spécifiques.

Les autres recettes de fonctionnement,

Elles concernent essentiellement les aides à percevoir dans le cadre des emplois aidés en fonction dans l'établissement. A ce stade, elles sont positionnées à un niveau équivalent au budget primitif 2021.

Les reprises sur les subventions d'investissement

Conformément à la hausse des opérations d'investissement grâce à des financements fléchés les reprises sur les dotations aux amortissements, pour des biens financés par des subventions d'équipement, connaîtront comme chaque année une hausse relative.

Les participations statutaires,

La participation au fonctionnement de la structure par les personnes publiques membres reste, à ce jour, inscrite dans les orientations budgétaires 2022 pour un montant similaire aux années précédentes soit la somme de 2 968 263 € qui se décompose de la manière suivante :

- Département de la Charente : 1 105 814 €,
- État : 784 229 €,
- Ville d'Angoulême : 694 678 €,
- Région Nouvelle Aquitaine : 383 542 €.

Toutefois, les demandes de rebasages des contributions statutaires formulées en 2021 sont reconduites sur 2022 à savoir :

- le **Conseil Départemental** est sollicité pour un rebasage à hauteur de 60 K€ afin de pouvoir envisager la pérennisation de plusieurs contrats aidés et la consolidation du fonctionnement courant par une organisation RH plus adaptée,

- l'**Etat** est sollicité pour un rebasage à hauteur de 250 K€ pour le fonctionnement courant de la structure et plus particulièrement pour assurer la surveillance permanente des espaces du musée et pour pérenniser la réalisation d'actions culturelles au niveau national telle que l'opération « Toute la France Dessine ! »),

- le **Conseil Régional** est sollicité pour un rebasage à hauteur de 200 K€ pour le financement du fonctionnement courant au travers de l'extension des actions territoriales concernant le périmètre régional, qui ont d'ores et déjà été amorcées (avec Bordeaux, avec la Dordogne) avec des dispositifs d'éducation artistique et culturelle qui concernent la Charente-Maritime, les Deux Sèvres et la Vienne) ainsi que l'action internationale qui s'inscrit en cohérence avec plusieurs priorités de la Région (Afrique, francophonie).

- la **Ville d'Angoulême** est sollicité pour un rebasage de 30 K€ pour le fonctionnement courant de la structure et qui pourrait être fléché sur l'action internationale dans le cadre du plan d'action « Ville Créative » ainsi que sur les enjeux de développement social par l'action que conduit la Cité dans les quartiers d'Angoulême.

Cet engagement fort des financeurs ainsi que la maîtrise des dépenses conjuguées au maintien des recettes permettraient de maintenir la stabilisation des finances sans dégrader le fonds de roulement nouvellement reconstitué.

En outre, il s'agirait d'un soutien considérable pour le maintien d'une offre culturelle riche de sens et le développement de la fréquentation de la Cité par un public local et diversifié. Cet apport de nouvelles contributions doit être envisagé comme une solution pérenne pour assurer l'avenir financier de la structure, de ses différents secteurs d'activités.

II - Section d'investissement

L'année 2022 se caractérise essentiellement par la poursuite des investissements programmés dans le plan pluriannuel d'investissement grâce aux subventions d'équipement versées par les membres financeurs de l'établissement depuis 2018, avec une attention particulière apportée aux travaux prioritaires et urgents.

Les dépenses engagées pourront se poursuivre en 2022 grâce notamment aux crédits restants sur les subventions fléchées à la clôture de l'exercice 2021 (restes à réaliser) et via de nouvelles aides qui pourront être obtenues en cours d'année (type demande de subvention FEDER en cours d'instruction pour la refonte du site internet).

Ainsi, il convient de noter sur l'année 2022 les crédits reportés suivants :

- une aide de 300 000 € de la Région Nouvelle Aquitaine allouée au titre de l'année 2021 pour le renouvellement des équipements, la réhabilitation des bâtiments et notamment le Vaisseau Moebius ;
- le solde de l'aide allouée par le Département de la Charente pour la modernisation de l'établissement dans son ensemble, le renouvellement de ses équipements et la réhabilitation des bâtiments et plus particulièrement le Vaisseau Moebius soit une enveloppe restante d'environ 1,6 M€ ;
- le solde des aides allouées par l'Etat depuis 2019 via le Fonds National d'Aménagement et de Développement du Territoire pour des opérations spécifiques telles que la modernisation des équipements informatiques, la réhabilitation des bâtiments et la refonte du site internet de la Cité.

Enfin, rappelons également que la Ville d'Angoulême, propriétaire du Vaisseau Moebius, participe activement à la réhabilitation des espaces et des équipements du bâtiment Moebius par différents travaux planifiés en cours d'exercice en fonction des besoins identifiés et des crédits disponibles.

➤ **Après en avoir délibéré, le Conseil d'administration de la Cité décide à l'unanimité**

- de prendre acte de ces orientations budgétaires pour l'exercice 2022;
- de valider ces orientations budgétaires pour la construction du budget primitif 2022.

Patrick Mardikian



Président conseil d'administration de la Cité

